

Septembre 2024

**Formation initiale des  
chefs d'établissement du 1<sup>er</sup> degré  
Année 1  
2024-2025**



Formation sanctionnée par l'obtention du titre de :

**Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation**

Porté par le Secrétariat général de l'Enseignement Catholique et enregistré le 29/06/2020 sous le n° RNCP34698

Ce livret est destiné aux chefs d'établissement qui s'engagent dans la formation initiale sanctionnée par le titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation. Il décrit le projet de formation et les processus qui accompagnent la construction des compétences mobilisées dans l'exercice de la mission d'Eglise confiée par l'institution.












*« Dans un monde qui survalorise la « réussite » et le succès, nous avons besoin de pilotes qui assument leurs limites et leurs fragilités, et qui en cela se montrent proches de chacun. (.....). Nous ne sommes pas appelés à être comme des « professionnels » qui connaissent les problèmes de leurs clients, mais comme des frères et des sœurs vulnérables qui connaissent les autres et sont connus, qui ont soin des autres et dont les autres ont soin, qui pardonnent et ont besoin d'être pardonnés, qui aiment et ont besoin d'être aimés. »*

Henri J. M. Nouwen « Au nom de Jésus – Réflexion sur le leadership chrétien »

Nous vous souhaitons plein succès et plein épanouissement à chacun dans un parcours de formation qui cultivera cet art de la rencontre cher à l'Enseignement Catholique.

Ghislaine GRIMAUD – Dominique MORANDEAU – Jean-François SCHOULLER

## TABLE des MATIERES

<b>Cadre général de la formation</b> 	<b>2</b>
Une formation professionnelle et institutionnelle .....	2
Principes fondateurs de la formation .....	2
Typologie des publics suivant l'année 1 de la formation .....	3
Les objectifs généraux de l'année 1 .....	4
L'accompagnement du développement professionnel .....	4
Les ressources pour la formation .....	5
<b>Le titre de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation</b> 	<b>5</b>
Les blocs de compétences du titre de dirigeant .....	5
Le processus de certification .....	7
<b>L'accompagnement du BC2</b> 	<b>9</b>
<b>L'accompagnement du BC4</b> 	<b>10</b>
<b>L'équipe en charge de la formation</b> 	<b>10</b>
L'équipe de pilotage .....	10
Une diversité d'intervenants .....	11
Le profil de la promotion .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Liste des stagiaires INDE – ISFEC St Martin</b> 	<b>12</b>
<b>Planning du parcours INDE – ISFEC St Martin</b> 	<b>13</b>
<b>Liste des stagiaires ISO IMA</b> 	<b>14</b>
<b>Planning du parcours ISO IMA</b> 	<b>15</b>
<b>Les évaluations</b> 	<b>16</b>
Evaluation du BC1 .....	16
Evaluation du BC2 .....	16
Evaluation du BC4 .....	17
<b>Les textes de référence</b> 	<b>17</b>
Textes généraux .....	17
Textes sur la formation des chefs d'établissement .....	17

### Une formation professionnelle et institutionnelle

La formation proposée par les ISFEC des Pays de la Loire et par l'ISFEC St Martin s'adresse à des chefs d'établissement :

- Pleinement responsables d'un projet et d'une communauté éducative, dans le réseau des établissements de l'enseignement catholique des Pays de la Loire et Centre Val de Loire.
- Engagés dans une mission d'Eglise dont le projet pastoral est un des signes.
- Au service de l'éducation des élèves, attentifs à un climat scolaire favorisant l'apprentissage de tous, élèves comme adultes.

2

L'Enseignement Catholique a identifié les cinq domaines de compétences que doit développer un chef d'établissement :

- Le pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens ;
- Le pilotage des activités et des projets pédagogiques et éducatifs de l'organisation ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La représentation de l'organisation sur les plans institutionnel, professionnel et territorial et la contribution au développement du réseau ;
- La gestion administrative, économique, financière, matérielle et immobilière de l'organisation.

Ces cinq domaines de compétences sont évalués en vue de l'obtention du titre de dirigeant. (Voir plus bas)

### Principes fondateurs de la formation

Ces principes fondateurs ont été définis par le Comité National de l'Enseignement Catholique<sup>1</sup> le 13 avril 2018.

« La formation repose sur quatre convictions fondatrices :

- 1) *La formation inscrit la personne dans un cheminement jalonné d'étapes d'un développement professionnel et personnel dont elle est actrice.*
- 2) *La formation vise à rendre le stagiaire capable d'assumer toutes les responsabilités que confère le statut de chef d'établissement, dont l'animation de la communauté éducative constitue le cœur.*
- 3) *Devenir chef d'établissement implique un changement de posture ; la formation provoque des déplacements (personnels, sociologiques et professionnels) et des ruptures qu'un accompagnement permet d'assumer.*

---

<sup>1</sup> Le Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC) est l'instance qui élabore les orientations institutionnelles et professionnelles de l'Enseignement Catholique. Présidé par un évêque désigné par la conférence des Evêques de France, il réunit toutes les parties prenantes et engage l'institution toute entière.

- 4) *Enseigner, éduquer et évangéliser sont liés dans le même acte ; de la même manière les domaines de la formation doivent être liés dans une même démarche. Ceci se manifeste par la cohérence du projet de formation et la complémentarité des personnes assurant cette formation.*

*L'application de ces quatre convictions entraîne que :*

- *La formation suscite chez la personne un questionnement permanent sur ses projets, ses pratiques, ses engagements personnels et professionnels dans l'exigence de sa mission, la complexification du métier, et la nécessité d'apprendre tout au long de sa carrière.*
- *La formation est fondée sur des allers-retours entre pratique et théorie qui permettent une prise de conscience de la complexité du métier, un enrichissement par le travail en groupe et une indispensable prise de recul.*
- *Tout acteur de la formation (formateurs, stagiaires et institutionnels) est partie prenante de sa régulation, de son évaluation et de son évolution, afin d'en atteindre les objectifs et d'en assurer l'adéquation aux finalités du projet de l'Enseignement catholique.*
- *La formation articule des savoirs, des outils et la capacité d'apprendre en croisant les éclairages théoriques et la culture professionnelle impliquant à la fois des chefs d'établissement et des experts dans des domaines spécifiques.*
- *La formation prépare le stagiaire à une posture de veille prospective, d'anticipation et vise à développer la créativité et la dynamique d'innovation à travers des dispositifs eux-mêmes novateurs.*
- *Tout établissement est au cœur d'instances et de réseaux dans lesquels les chefs d'établissement doivent s'impliquer. La formation permet d'en appréhender les fonctionnements, de se situer et de travailler dans l'inter-professionnalité.*
- *Par son ouverture sur l'extérieur, la formation développe des compétences et des acquis exerçables dans des contextes divers, valorisables dans d'autres espaces de formation et transférables dans différents secteurs d'activités. » (SGEC/2018/480, §2.5, page 6/25.*

La conception de la formation met la dynamique du groupe de stagiaires au service de la co-construction des compétences. Elle relève d'une conception ouverte de la mission qui se traduit dans la diversité des stagiaires et des contextes et illustre en permanence la capacité d'adaptation requise dans l'exercice de la mission.

Le stagiaire qui s'engage dans la formation valorise les compétences construites à travers l'obtention du titre de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation.

### **Typologie des publics suivant l'année 1 de la formation**

L'année 1 de la formation s'adresse à deux types de publics :

- Celui des chefs d'établissement nommés dans un établissement.
- Celui des professeurs d'école qui suivent la formation au titre de formation préalable à la prise de fonction. En amont de cette année 1, ils ont suivi un parcours de détermination qui leur a permis de discerner par rapport à la mission de chef d'établissement. Ils suivent cette formation à la demande de leur tutelle et rejoindront

la deuxième année de formation lorsqu'ils auront été nommés sur un poste de chef d'établissement.

## Les objectifs généraux de l'année 1

L'année 1 de la formation est largement construite sur l'analyse diagnostique du pilotage du chef d'établissement. L'entrée en formation s'effectue en effet, dans la grande majorité des cas, après une première expérience de la mission. La formation place donc le chef d'établissement dans une posture de praticien réflexif, qui vient interroger ses pratiques de pilotage à des fins d'ajustement. Cette posture est mobilisée en première année dans des temps d'analyse de la pratique entre pairs, mais aussi dans des espaces d'analyse du pilotage proposés par les différents intervenants.

Garant d'un cadre dans lequel s'exerce sa responsabilité et sa liberté, le chef d'établissement en formation grandit ainsi en compétences pour gérer les situations professionnelles complexes et conduire le changement de manière plus adaptée et créative.

C'est dans la poursuite de ces objectifs généraux que le chef d'établissement commence à réfléchir, avec l'aide de ses pairs et avec les appuis construits en formation, au pilotage global de son établissement. Ce questionnement sera poursuivi, enrichi et formalisé en année 2 pour aboutir à la rédaction et à la présentation du projet de pilotage.

## Une formation construite en référence à un corps unique de chefs d'établissement du 1er et du 2nd degrés

Dans le texte qu'il a adopté le 13 avril 2018, le CNEC<sup>2</sup> veut, dans cette année 1 de la formation, « *Initier la dimension de « corps des chefs d'établissement » en favorisant l'enrichissement mutuel et la confrontation des points de vue* » et « *Veiller à une articulation entre formation à la dimension globale et générale de la mission commune de tout chef d'établissement et formation aux enjeux liés aux contextes spécifiques (degré, diocèse, type d'établissement).* »

En application de cette orientation forte du CNEC :

- Tous les chefs d'établissement du territoire français, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, participent à un regroupement national sur les vacances de la Toussaint (Voir plus bas – calendrier)
- La semaine de janvier est destinée aux chefs d'établissement 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, ainsi qu'aux stagiaires en formation préalable des deux degrés d'enseignement. Ils se retrouveront à Nantes (Voir plus bas).

Cette dimension d'un corps unique de chefs d'établissement se renforce en deuxième année, avec 11 journées communes de formation.

## L'accompagnement du développement professionnel

L'accompagnement du développement professionnel est la finalité de l'ensemble du dispositif de professionnalisation. En sus des temps d'analyse de la pratique conduits par des chefs d'établissement expérimentés, des temps et des activités sont centrés plus spécifiquement sur le développement et l'entraînement des compétences dans les champs des blocs 2 et 4.

---

<sup>2</sup> CNEC : Comité National de l'Enseignement Catholique

L'accompagnement professionnel permet de :

- Faire du lien entre les situations professionnelles et les appuis construits pendant la formation.
- S'inscrire dans la pratique réflexive qui caractérise tout professionnel,
- S'appuyer sur la dynamique de co-développement et de co-évaluation qui caractérisent un groupe de professionnels en formation.
- Identifier les compétences construites ou en cours de construction.

Ces temps de regroupement ne sont donc pas en soi des temps de préparation concrète aux évaluations des blocs 2 et 4, et encore moins des temps où il peut être demandé aux accompagnateurs de « pré-valider » les blocs. Mais leur centration sur le développement des compétences et des postures facilite la valorisation de celles-ci, qui est attendue dans les trois évaluations.

### Les ressources pour la formation

Un dispositif de mise à disposition des ressources à distance est contractualisé avec les stagiaires des deux groupes (Angers/Centre Val de Loire – La Roche/Nantes) dès la première session (plateforme Moodle nationale).

## Le titre de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation

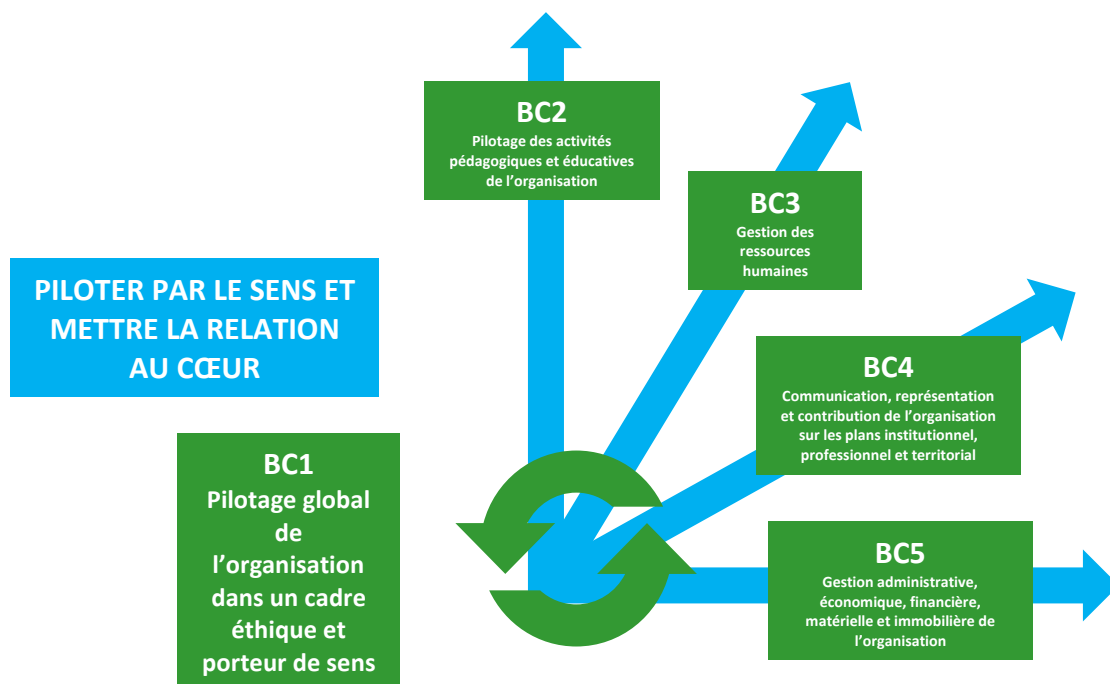
Le titre de dirigeant a été conçu par l'Enseignement Catholique pour définir les compétences attendues dans le cadre institutionnel et éthique de cette institution. Par cette certification au management, l'Enseignement Catholique affirme la dimension professionnelle de la formation des chefs d'établissement de son réseau. Le titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation est un titre de niveau 7 reconnu dans le répertoire des certifications professionnelles de France Compétences.<sup>3</sup>

### Les blocs de compétences du titre de dirigeant

Les blocs de compétences<sup>4</sup> ont été conçus dans une architecture qui positionne le bloc 1 en transversalité pendant les deux années de formation.

<sup>3</sup> Fiche RNCP34698 – Voir : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34698/>

<sup>4</sup> Source : *Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation*. SGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) Réf : SGEC/2018/968



Les 72 compétences du référentiel d'activités, de compétences et de certification sont organisées selon 5 domaines d'activités décrits comme suit :

**« Pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens :**

*A partir des textes fondateurs et du cadre légal des institutions où il exerce, de la veille dont il a la responsabilité et de son analyse stratégique, le titulaire de la certification est garant des orientations de son organisation et du sens des activités. Dans le pilotage des projets, il prend en compte la personne dans sa globalité, favorise la responsabilisation des acteurs et s'appuie sur le principe de subsidiarité et les concepts de l'organisation apprenante. La complexité des situations professionnelles et de leur contexte auxquelles il est confronté nécessite que le dirigeant sache conduire et accompagner le changement. Il a conscience que prendre des responsabilités est un engagement pour soi et pour les autres.*

**Pilotage éducatif et pédagogique :**

*Le dirigeant est le premier responsable de la qualité éducative et pédagogique de l'organisation ; il anime la communauté pour assurer la cohérence des actions et la cohésion des acteurs.*

*Il veillera, sous un mode collaboratif, à mobiliser l'ensemble des acteurs selon des démarches qui facilitent le développement de projets innovants adaptés aux contextes du cadre d'appartenance et des valeurs portées par l'organisation. Pour cela, il met en place des modes d'animation permettant aux acteurs de faire l'expérience de l'intelligence collective.*

**Pilotage des ressources humaines :**

*Garant d'une dynamique collective s'appuyant sur la complémentarité des profils et compétences des collaborateurs, le dirigeant crée et entretient des relations qui permettent à chacun d'apporter sa contribution au projet de cette organisation à vocation éducative. Il sait analyser le fonctionnement des équipes, et sensibiliser ses membres aux défis à relever et à leurs enjeux pour conduire le changement. Il s'assure que l'ensemble des personnels dont il a la charge est investi d'une mission éducative quels que soient les profils de poste définis.*

*De ce fait, au-delà des procédures administratives et de contrôle, il inscrit non seulement sa mission dans une gestion des ressources, mais également dans une valorisation des richesses humaines.*

### **Ingénierie stratégique :**

*Le dirigeant d'organisation à vocation éducative travaille dans des réseaux, en partenariat avec d'autres instances. Bon connaisseur des structures, il interagit avec ses homologues pour situer son organisation au centre d'un système basé sur la recherche de synergies et de complémentarités. Il élabore le plan de communication et développe des partenariats diversifiés pour mener à bien une stratégie en interne comme en externe, en prenant en compte les exigences liées au statut de l'organisation, les lois qui régissent les relations avec les différents partenaires institutionnels et les attendus des instances dirigeantes. Il est le garant de la manière dont les valeurs de l'organisation sont portées, présentées et respectées, en interne comme en externe.*

### **Pilotage administratif, économique, matériel et immobilier :**

*La gestion administrative, économique, financière, matérielle et immobilière est au service du projet de l'organisation à vocation éducative. Dans ce cadre, son dirigeant collabore pleinement avec le conseil d'administration de l'organisation. Ensemble, ils arrêtent des orientations et une stratégie de mise en œuvre dont le dirigeant est responsable et dont il rend compte.*

*Il sait faire appel aux compétences et à l'expertise de conseillers diversifiés dans les domaines comptables, juridiques, immobiliers... Il est garant de la sécurité des biens et des personnes.<sup>5</sup>*

Le bloc 1 (BC1) regroupe les compétences relatives au pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens. Il s'agit du bloc regroupant les compétences transversales.

Le bloc 2 (BC2) regroupe les compétences relatives au pilotage éducatif et pédagogique.

Le bloc 3 (BC3) regroupe les compétences relatives au pilotage des ressources humaines.

Le bloc 4 (BC4) regroupe les compétences relatives à l'ingénierie stratégique.

Le bloc 5 (BC5) regroupe les compétences relatives au pilotage administratif, économique, matériel et immobilier.

## **Le processus de certification**

L'obtention du titre de dirigeant est subordonnée à la validation des compétences visées dans chacun des 5 blocs de compétences. Le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique a passé en qualité de certificateur une convention avec les ISFEC des Pays de la Loire afin que ceux-ci soient un lieu de passation des évaluations.

Seuls les chefs d'établissement en poste peuvent se présenter à la validation des blocs de compétences 1 et 5.

La validation des différents blocs de compétences est articulée avec un parcours de formation sur deux années scolaires, mais le candidat au titre peut valider les différents blocs sur une échelle de temps différente. Le bloc 1 ne peut être présenté à la validation qu'après validation des quatre autres blocs.

---

<sup>5</sup> Source : *Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation*. SGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) Réf : SGEC/2018/968



La certification des compétences par le titre de dirigeant s'organise de manière opérationnelle comme suit :

Année 1	<b>Bloc 2</b>	Réalisation d'un dossier de 10 à 15 pages présentant un projet éducatif ou pédagogique et l'analyse de sa mise en œuvre Envoi postal ou dépôt du dossier en 3 exemplaires à l'ISFEC de référence (+ PDF par mail) Pour le <b>23 mai 2025</b> .	Responsabilité des ISFEC
	<b>Bloc 4</b>	Présentation orale de la cartographie du réseau professionnel et institutionnel de l'organisation dans laquelle travaille le candidat Jury du <b>BC4 : Mercredi 4 juin 2025 à Nantes</b> (Ecole Jean XXIII à Nantes)	Responsabilité des ISFEC
Année 2 (Pour information)	<i>Bloc 3</i>	<i>Présentation orale d'une situation professionnelle et de son analyse systémique mettant en jeu la gestion des ressources humaines</i>	<i>Responsabilité des ISFEC et de l'ECM</i>
	<i>Bloc 5</i>	<i>Présentation orale d'une argumentation des orientations proposées pour la structure prenant appui sur les rapports d'activités et rapports financiers</i>	<i>Responsabilité des ISFEC et de l'ECM</i>
	<i>Bloc 1</i>	<i>Rédaction du projet de pilotage de la structure dans laquelle la personne exerce. L'écrit rend compte du mode de pilotage mis en œuvre et des visées prospectives. Présentation orale de ce projet.</i>	<i>Responsabilité d'un président de jury nommé par le certificateur</i>

Pour les blocs 2,3,4 et 5 les jurys sont composés d'un formateur et d'un chef d'établissement. Pour le bloc 1, le jury est composé d'un représentant de la tutelle et d'un chef d'établissement.

Des avis favorables pour les blocs 2,3,4 et 5 sont nécessaires pour se présenter au bloc 1. Après la passation des 5 blocs, l'ensemble des avis est présenté à la commission de certification par le président de jury du bloc 1. C'est la commission nationale de certification qui a la responsabilité de donner l'accès au titre.

Aux différentes étapes de la certification, il peut être demandé au candidat une production complémentaire qui conditionne un avis favorable.

Le descriptif précis du protocole d'évaluation ainsi que les fiches d'évaluation utilisées par les jurys sont mis à disposition des candidats. Pour chacun des blocs, une fiche d'évaluation motivant les décisions du jury est remise au candidat au fur et à mesure des évaluations.

## L'accompagnement du BC2

Date Echéance	Lieu	Qui ?	Descriptif	Modalités
<b>Mercredi 25 Septembre 2024</b> 8h30/12h	- IMA (ISFEC La Roche sur Yon) pour les CE du 44, 85  - IND-E (ISFEC Angers) pour les CE du 72, 53, 49,37,28, 36, 41	CE en formation  Accompagnateurs BC2	Temps de présentation de l'accompagnement aux CE1 : - cahier des charges, critères de validation - présentation des modalités et du calendrier	Temps de travail en présentiel
<b>Pour le 2 novembre 2024</b>		CE en formation  Consignes données lors de la session de septembre par les directeurs d'ISFEC et accompagnateurs du BC2	- Production par les stagiaires de la fiche d'identité  Dans la fiche d'identité, le stagiaire précise : - ce qui motive le projet, - sa thématique, - les visées du projet, - les acteurs, - des éléments de planification. Cette fiche est envoyée aux membres du groupe, à l'accompagnateur et au directeur d'ISFEC. (Forme libre)	Travail personnel des stagiaires.
<b>Pour le 20 janvier 2025</b>		CE en formation	- Envoi du 1er jet au CE1 accompagnateur.	
<b>Mercredi 26 mars 2025</b> 13h30/17h	- IMA (ISFEC La Roche sur Yon) pour les CE du 44, 85  - IND-E (ISFEC Angers) pour les CE du 72, 53, 49,37,28, 36, 41	CE en formation  Accompagnateurs BC2	Après-midi : 13h30 – 17H - présentation de chaque production - échanges, conseils par les pairs : - poursuite de l'écriture	Temps de travail en présentiel  13h30h/17h00

### **Vendredi 23 mai 2025 – Dépôt du dossier PAYS DE LOIRE :**

envoi du dossier imprimé à l'ISO en 2 exemplaires avec page de garde et charte de non plagiat

+ envoi en version numérique (PDF) à l'ISFEC de référence (INDE, IMA, ISO)

**ISO Institut Supérieur Ozanam  
Formation des chefs d'établissement – BC2  
15 rue Maurice Leglas-Maurice  
44000 Nantes**

**Jury le mercredi 4 juin 2025 à Nantes**

### **Vendredi 23 mai 2025 – Dépôt du dossier CENTRE VAL DE LOIRE :**

envoi du dossier imprimé à l'IFEC ST MARTIN en 2 exemplaires avec page de garde et charte de non plagiat

+ envoi en version numérique (PDF) à l'ISFEC de référence (St Martin)

**Jury le mercredi 4 juin 2025 à Tours**

## L'accompagnement du BC4

La deuxième semaine de formation (Du 20/01/2025 au 24/01/2025) permet spécifiquement de travailler les compétences du bloc 4, avec un focus sur l'analyse systémique et sur la cartographie. Pendant toute cette semaine, le développement des compétences ingénierie stratégique (Domaine du BC4) s'articule avec la préparation de l'oral du BC4.

**Le vendredi 24 Janvier**, la journée est consacrée à faire un point d'étape et à un accompagnement sur les compétences développées tout en se projetant sur l'évaluation du **mercredi 4 juin 2025 (à Nantes pour les Pays de Loire et à Tours pour Centre Val de Loire)**.

En fonction des besoins, chaque directeur d'ISFEC peut par ailleurs programmer des temps (en présentiel ou en distanciel) pour accompagner le développement des compétences du bloc 4.

10

## L'équipe en charge de la formation

### L'équipe de pilotage

<i>Ghislaine GRIMAUD</i>	Directrice de l'ISO et de l'IMA	Institut Supérieur Ozanam 15 rue Leglas-Maurice 44 000 – NANTES ☎ 02 51 81 64 58 <a href="mailto:ggrimaud@ec44.fr">ggrimaud@ec44.fr</a>
<i>Jean-François SCHOULLER</i>	Directeur de l'ISFEC St Martin	ISFEC St Martin 33 rue Blaise Pascal CS74123 37041 – TOURS cedex 1 ☎ 02 47 60 26 46 <a href="mailto:jf.schouller@isfec-stmartin.fr">jf.schouller@isfec-stmartin.fr</a>
<i>Dominique MORANDEAU</i>	Directrice de l'IND-E	Institut Notre-Dame d'Espérance Faculté d'Education – UCO BP 10808 49 008 – ANGERS Cedex 1 ☎ 02 72 79 63 36 <a href="mailto:d.morandea@ind-esperance.org">d.morandea@ind-esperance.org</a>
<i>Mathieu FERRAND</i>	Adjoint de direction de l'IND-E	Institut Notre-Dame d'Espérance Faculté d'Education – UCO BP 10808 49 008 – ANGERS Cedex 1 ☎ 02 72 79 63 36 <a href="mailto:m.ferrand@ind-esperance.org">m.ferrand@ind-esperance.org</a>
<i>Cécile DUDIT</i>	Adjointe de direction de l'ISO	Institut Supérieur Ozanam 15 rue Leglas-Maurice 44 000 – NANTES ☎ 02 51 81 64 58 <a href="mailto:cdudit@ec44.fr">cdudit@ec44.fr</a>

<p><i>Laure SORET</i></p>	<p>Adjointe de direction et responsable du site de l'IMA Référente OFC l'Aubépine Pilote de la formation pour l'année 1</p>	<p>Institut l'Aubépine 10 rond-point Charles Sorin CS 40 615 85015- LA ROCHE-SUR-YON ☎ 02 51 06 96 00 <a href="mailto:laure.soret@institut-aubepine.eu">laure.soret@institut-aubepine.eu</a></p>
-------------------------------	---	--



L'École des Cadres Missionnés, missionnée pour la formation des chefs d'établissement du 2<sup>nd</sup> degré, travaille en étroite collaboration avec les ISFEC pour ce qui relève de la formation commune à tous les chefs d'établissement. Elle assure les deux journées d'octobre à Paris et deux journées en région Pays de la Loire au mois de janvier.

### Une diversité d'intervenants

Conformément au texte d'orientation sur la formation initiale des chefs d'établissement, les ISFEC des Pays de la Loire ont constitué des équipes de formateurs qui comprennent :

- Des chefs d'établissement ayant acquis une solide expérience, principalement investis dans des fonctions d'accompagnement. Ils sont missionnés par leur autorité de tutelle.
- Des experts des problématiques reliées aux 4 champs d'activités.
- Des formateurs en ISFEC.
- Des personnes exerçant des responsabilités institutionnelles dans l'Enseignement Catholique.

Le parcours de formation sur deux années scolaires est marqué par une logique d'alternance entre le lieu d'exercice de la mission et le lieu de formation. L'ensemble des formateurs prend en compte dans ses propositions les activités structurantes, c'est-à-dire des activités professionnelles concrètes, contextualisées, complexes et signifiantes par rapport aux domaines de compétences.

L'équipe de formateurs qui intervient sur un site d'ISFEC est pilotée par le directeur de cet ISFEC.

## Liste des stagiaires INDE – ISFEC St Martin



20 stagiaires

BECOT	Cécile	stlaurentdelaplaine.stvictor@ec49.fr	Saint Victor	49290	MAUGES SUR LOIRE Saint Laurent de la Plaine
BOURGEOIS	Damien	ec.lemans.stetherese@ddec72.org	Ste Thérèse	72000	LE MANS
CHOUBRAC	Sarah	schoubrac@notredamedejanville.education	Notre Dame	28310	JANVILLE EN BEAUCE
DECERF	Hélène	brece.ecole.ndpontmain@ddec53.fr	Notre-Dame de Pontmain	53120	BRECE
DUBUISSON	Chloé	lapoiteviniere.stmichel@ec49.fr	Saint Michel	49510	BEAUPREAU EN MAUGES La Poitevineière
GHINI BOIVIN	Laetitia	laetitiaboivin@yahoo.fr	Saint Aubin	49250	BRISSAC LOIRE AUBANCE Saint Rémy la Varenne
GUYARD	Christophe	christophe.guyard7214@gmail.com	Notre Dame du Pré	72000	LE MANS
HILARUS	Vanessa	Vanessa.Hilarus@ac-nantes.fr	Notre Dame	49380	BELLEVIGNE EN LAYON Champ sur Layon
HUET	Anne-Sophie	annesophie.huet@yahoo.fr	Saint Ferdinand	28000	CHARTRES
JOLY	Delphine	joly.delphine45@gmail.com	Sainte Thérèse	45240	LA FERTE SAINT AUBIN
LEGER	Tiphaine	laplaine.fdenechere@ec49.fr	François Denéchère	49360	LA PLAINE
LEPRETRE	Angelina	staignansurroe.ecole.sacrecoeur@ddec53.fr	Sacré Cœur	53390	ST AIGNAN SUR ROE
MAIGNANT	Caroline	caroline.maignant@gmail.com	Notre Dame de l'Adézière	49240	AVRILLE
MARTIN	Maria	roussay.stemarie@ec49.fr	Sainte Marie	49450	SEVREMOINE Roussay
MOREAU	Mathilde	lameignanne.stvenant@ec49.fr	Saint Venant	49770	LONGUENEE EN ANJOU La Meignanne
PALUSSIÈRE	Aurélié	maulevrier.stjoseph@ec49.fr	Saint Joseph	49360	MAULEVRIER
PETILLON	Marie-Liesse	ml.petillon7864@gmail.com	Notre-Dame	28260	ANET
PINEAU	Stéphanie	angers.stpaul@ec49.fr	Saint Paul les Genêts	49100	ANGERS
RICHARD	Caroline	stmathurin.stlouis@ec49.fr	Saint Louis de Gonzague	49250	LOIRE AUTHION Saint Mathurin sur Loire
SANDRIER	Céline	celine.sandrier@gmail.com	Notre Dame de la Sagesse	49123	CHAMPTOCE SUR LOIRE

# Planning du parcours INDE – ISFEC St Martin

**Horaires : 8h30/12h – 13h30/17h**

Horaires spécifiques pour le lundi et le vendredi (Voir ci-dessous)



## SESSION 1

<b>Institut Notre-Dame d'Espérance :</b> <b>17 rue Merlet de Laboulaye – ANGERS – 02 72 79 63 36</b> <b>CE1 du 72, 53, 49, 37,28, 36, 41</b>				
<b>Lundi 23/09/2024</b> Horaires : Ⓛ 9h30/12h30 13h45/17h15	<b>Mardi 24/09/2024</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Mercredi 25/09/2024</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Jeudi 26/09/2024</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Vendredi 27/09/2024</b> Horaires : Ⓛ 8h30/12h00 13h30/16h30

13

<b>ECM – Paris : CE1 et CE2</b>	
<b>Lundi 30/09/24</b> Horaires : 9h30/12h30 13h45/17h15	<b>Mardi 01/10/24</b> Horaires : 8h30/12h00 13h30/17h00

## SESSION 2

<b>Institut Supérieur Ozanam :</b> <b>15, rue Leglas-Maurice – Nantes – 02 51 81 64 58</b> <b>CE1 du 72, 53, 49, 37, 28, 36, 41, 44, 85</b>				
<b>Lundi 20/01/2025</b> Horaires : Ⓛ 9h30/12h30 13h45/17h15	<b>Mardi 21/01/2025</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Mercredi 22/01/2025</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Jeudi 23/01/2025</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Vendredi 24/01/2025</b> Horaires : Ⓛ 8h30/12h00 13h30/16h30

## SESSION 3

<b>Institut Notre-Dame d'Espérance :</b> <b>17 rue Merlet de Laboulaye – ANGERS – 02 72 79 63 36</b> <b>CE1 du 72, 53, 49, 37,28, 36, 41</b>				
<b>Lundi 24/03/2025</b> Horaires : Ⓛ 9h30/12h30 13h45/17h15	<b>Mardi 25/03/2025</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Mercredi 26/03/2025</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Jeudi 27/03/2025</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Vendredi 28/03/2025</b> Horaires : Ⓛ 8h30/12h00 13h30/16h30

<b>Nantes</b> <i>Ecole Jean XXIII</i>	<b>Mercredi</b> <b>04/06/2025</b>	CE1 nommés	Oral d'Evaluation du BC4
--	--------------------------------------	------------	--------------------------

## Liste des stagiaires ISO IMA

14 stagiaires



AUDUREAU	Sandrine	ec.lapommeraisursevre.les3ponts@ddec85.org	Les 3 ponts	85700	SEVREMONT La Pommeraie sur Sèvre
BOURDEAU	Véronique	direction@sainte-marie-guenrouet.fr	Ste Marie	44530	GUENROUET
BOUTEILLER	Estelle	ec.tiffauges.notredame@ddec85.org	Notre Dame	85130	TIFFAUGES
GARCIA	Cécile	garcia-cecile@live.fr	St Michel	44650	TOUVOIS
JUTON	Emmanuel	ec.olonnesurmer.notredamedesflots@ddec85.org	Notre Dame des Flots	85340	LES SABLES D'OLONNE (OLONNE SU MER)
KERLOCH	Sabine	ec.quilly.ste-therese@ec44.fr	Ste Therese	44750	QUILLY
LEAU	Cédric	ec.montournais.steannelespuys@ddec85.org	Sainte Anne des Puys	85700	MONTOURNAIS
LINO	Manon	ec.st-nicolas-redon.ste-anne@ec44.fr	Ste Anne	44460	SAINTE NICOLAS DE REDON
MENANTEAU	Sylvie	s-menanteau@orange.fr	Saint Joseph	85700	SEVREMONT (LA FLOCELLIERE)
NAULEAU	Clémence	ec.nantes.nd-batignolles@ec44.fr	Notre Dame des Batignolles	44300	NANTES
PAGEOT	Delphine	ec.avessac.ste-marie@ec44.fr	Ste Marie	44460	AVESSAC
PERROCHEAU	Anna	ec.lachataigneraie.stemarie@ddec85.org	Sainte Marie	85120	LA CHATAIGNERAIE
PLANCHAIS	Marie	ecole.saint.louis@orange.fr	St Louis	44310	SAINTE COLOMBAN
TESSIER	Claire	claire.tessier@ac-nantes.fr	Ste Marie	44260	MALVILLE

# Planning du parcours ISO IMA

**Horaires : 8h30/12h – 13h30/17h**

Horaires spécifiques pour le lundi et le vendredi (Voir ci-dessous)



## SESSION 1

<b>Institut Missionné l'Aubépine :</b> <b>10, rond-point Charles Sorin – La Roche sur Yon – 02 51 06 96 00</b> <b>CE1 du 44 et 85</b>				
<b>Lundi 23/09/2024</b> Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15	<b>Mardi 24/09/2024</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Mercredi 25/09/2024</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Jeudi 26/09/2024</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Vendredi 27/09/2024</b> Horaires : ① 8h30/12h00 13h30/16h30

15

<b>ECM – Paris : CE1 et CE2</b>	
<b>Lundi 30/09/24</b> Horaires : 9h30/12h30 13h45/17h15	<b>Mardi 01/10/24</b> Horaires : 8h30/12h00 13h30/17h00

## SESSION 2

<b>Institut Supérieur Ozanam :</b> <b>15, rue Leglas-Maurice – Nantes – 02 51 81 64 58</b> <b>CE1 du 72, 53, 49, 37, 28, 36, 41, 44, 85</b>				
<b>Lundi 20/01/2025</b> Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15	<b>Mardi 21/01/2025</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Mercredi 22/01/2025</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Jeudi 23/01/2025</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Vendredi 24/01/2025</b> Horaires : ① 8h30/12h00 13h30/16h30

## SESSION 3

<b>Institut Missionné l'Aubépine :</b> <b>10, rond-point Charles Sorin – La Roche sur Yon – 02 51 06 96 00</b> <b>CE1 du 44 et 85</b>				
<b>Lundi 24/03/2025</b> Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15	<b>Mardi 25/03/2025</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Mercredi 26/03/2025</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Jeudi 27/03/2025</b> Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	<b>Vendredi 28/03/2025</b> Horaires : ① 8h30/12h00 13h30/16h30

Nantes <i>Ecole Jean XXIII</i>	Mercredi 04/06/25	CE1 nommés	Oral d'Evaluation du BC4
-----------------------------------	----------------------	------------	--------------------------



## Evaluation du BC1

Le bloc de compétences 1 (BC1) n'est pas évalué en première année. Toutefois, en raison de son caractère transversal, il appelle explicitement à un premier niveau de développement des compétences de pilotage global dès la première année de formation. C'est pourquoi le cadre de sa validation est indiqué ci-dessous.

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p><b>Rédaction du projet de pilotage de la structure dans laquelle la personne exerce.</b>  <b>L'écrit rendra compte du mode de pilotage mis en œuvre et des visées prospectives.</b></p> <p>Un écrit, de 50 à 60 pages*, hors annexes, visant à montrer le sens du pilotage global mis en œuvre : raisons des choix opérés et analyse des effets obtenus.</p> <p><i>*Selon les normes fixées par le cadre réglementaire</i></p> <p><b>Une présentation orale du projet</b> devant un jury présidé par un membre de la commission de certification et composé pour moitié de dirigeants du secteur d'activité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 à 15 minutes de présentation orale</li> <li>- 30 à 40 minutes d'échange avec la commission.</li> </ul>	<p><b>Écrit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet correspond bien au contexte d'exercice présenté.</li> <li>• L'écrit est organisé autour d'un questionnement professionnel de dirigeant, adapté au contexte d'exercice.</li> <li>• Les outils et méthodes de démarche prospective et de conduite du changement utilisés sont formalisés.</li> <li>• L'analyse permet la mise en lien des actions conduites dans les différents domaines d'activités et donne à voir une modalité de gouvernance de l'organisation dirigée.</li> <li>• Les références méthodologiques et théoriques retenues pour l'analyse sont explicitées.</li> <li>• L'écrit débouche sur une mise en perspective pour l'action future.</li> <li>• La forme de l'écrit est conforme aux attendus de présentation d'un document de travail en vigueur dans le milieu professionnel.</li> <li>• L'écrit est rédigé dans un langage correct et professionnel.</li> </ul> <p><b>Oral :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre compte de la construction d'une identité professionnelle et des modalités de pilotage élaborées.</li> <li>• Témoigner d'une démarche d'analyse réflexive sur son action et les effets qu'elle induit.</li> <li>• Identifier ses compétences au regard du référentiel métier.</li> <li>• La présentation respecte le cadre temporel donné.</li> <li>• La forme de l'oral respecte les attendus d'une présentation publique dans un cadre professionnel.</li> </ul>

## Evaluation du BC2

<p><b>Réalisation d'un dossier de 10 à 15 pages* présentant un projet pédagogique ou éducatif et l'analyse de sa mise en œuvre.</b></p> <p>Le dossier sera évalué par un jury composé d'un formateur et d'un dirigeant du secteur d'activité.</p> <p><i>*Selon les normes fixées par le cadre réglementaire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet est présenté dans son contexte, les raisons des choix opérés sont précisées.</li> <li>• La réalisation :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'appuie sur des traces professionnelles construites en situation ;</li> <li>- témoigne de la manière dont la communauté éducative est associée au projet ;</li> <li>- présente les modalités de la prise en compte de la diversité des publics accueillis.</li> </ul> </li> <li>• L'analyse s'appuie sur des connaissances et outils dans le domaine du management de projet.</li> <li>• Le dossier présente les enjeux initiaux et analyse l'état d'avancée du projet dans ses différentes composantes.</li> <li>• Une mise en perspective est proposée.</li> <li>• La forme de l'écrit est conforme aux attendus de présentation d'un document de travail en vigueur dans le milieu professionnel.</li> </ul>
---	---

## Evaluation du BC4

### Modalité :

Présentation orale de la cartographie du réseau professionnel et institutionnel de l'organisation dans laquelle travaille le candidat.

### Conditions de recevabilité :

Être prêt à présenter la situation choisie et son analyse à la date indiquée par l'organisme de formation.

### Organisation de l'épreuve :

Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur d'activité.

Les jurys sont collectifs et réunissent, autour du jury, au maximum 4 candidats. Pour chaque candidat :

- La présentation dure de **15 à 20 mn**
- Un échange **de 10 à 20 mn** est prévu ensuite.

Le jury rédige la fiche d'évaluation à l'issue de la présentation.

### Critères

- La représentation choisie permet de situer l'organisation dans son environnement et les liens qu'elle entretient avec les différents acteurs du réseau professionnel et institutionnel.
- La présentation rend compte d'une analyse systémique du réseau témoignant de la capacité du candidat à appréhender les situations complexes.
- Le candidat prend la mesure de la réalité du réseau auquel son organisation appartient et est capable de faire des propositions d'enrichissement et de développement.
- Le choix des supports de présentation sont argumentés.
- L'analyse montre comment le dirigeant se situe et contribue à la vie du réseau.

## Les textes de référence

Ces textes sont tenus à la disposition des stagiaires via un cloud.

### Textes généraux

Statut de l'Enseignement Catholique en France – *Publié le 1<sup>er</sup> juin 2013*

Statut du chef d'établissement de l'Enseignement Catholique – *Adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique du 24 mars 2017.*

### Textes sur la formation des chefs d'établissement

- Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation – Organisation du référentiel d'activités et de compétences  
*SGEC/2018/968*
- Formation initiale des chefs d'établissement – Texte d'orientation – *Adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique du 13 avril 2018*  
*SGEC/2018/840*
- Procédures d'évaluation et de certification par la voie de la formation  
*SGEC/2020/1081*

Organisme de Formation Continue

l'Aubépine

Organisme de Formation Continue – Institut l'Aubépine  
10 rond-point Charles Sorin  
CS 40615 – 85015 La Roche Sur Yon  
Contact : formationcontinue@institut-aubepine.eu – 02 51 06 96 00

Date de rédaction : 30/08/2024  
MAJ

Dossier F6N 50.1

18

L'OFC l'Aubépine est l'organisme de formation qui porte les aspects administratifs et financiers pour les stagiaires du 1<sup>er</sup> degré des Pays de la Loire